

Communiqué de presse

Négociations TTIP : Les Consortiums de tutelle et les Associations interprofessionnelles font front commun pour défendre les indications géographiques. Le Consortium de tutelle du fromage Asiago souhaite la reconnaissance du principe des AOP et la création, de la part des États-Unis, de ses propres marques, liées à la spécificité de ses produits, de manière à favoriser les indications respectives et stimuler les flux commerciaux bilatéraux.

Vicence, 5 février 2015 - Les négociations TTIP (Trans Atlantic Trade and Investment Partnership) entre les États-Unis et l'Union Européenne entrent dans le vif du sujet. Durant le huitième « round » de rencontres qui se sont déroulées à Bruxelles du 2 au 6 février, les porteurs d'intérêt ont pu présenter leurs requêtes et leur points de vue durant le Stakeholders' Meeting. Parmi eux figurait aussi le Consortium de tutelle du fromage Asiago qui a souhaité, en plus de la reconnaissance du principe des indications géographiques, la création, de la part des États-Unis, de ses propres marques, liées à la spécificité de ses produits. La reconnaissance des indications géographiques respectives pourrait stimuler les flux commerciaux bilatéraux.

Au cours des rencontres, se sont alternés les représentants d'associations interprofessionnelles agricoles, les consortiums de tutelle et les organismes non gouvernementaux, européens et américains. Ce sont justement les indications géographiques qui ont été au cœur du débat et surtout sujet de discorde car les positions sur les deux rives de l'Atlantique semblent actuellement difficiles à concilier. Chaque présentation a été suivie d'une série de questions de la part des négociateurs, visant à comprendre les requêtes des groupes porteurs d'intérêt et les problèmes actuellement constatés au cours des activités d'échange.

Pour l'Italie, l'AICIG, représentée par Leo Bertozzi, a pris la parole en réaffirmant que les consommateurs américains ont droit eux aussi à la clarté déjà garantie aux consommateurs européens par le système des indications géographiques communautaires et en précisant la contradiction de la position américaine, qui réclame le droit de protéger les noms « génériques ». « Mais si un produit est générique » - a souligné le représentant de l'AICIG - « quel besoin a-t-il d'être protégé, ou carrément, d'adopter le nom spécifique d'un territoire ? ».

Le Consortium de tutelle du fromage Asiago a participé aux rencontres à travers la présence de son directeur, Flavio Innocenzi, avec une présentation intitulée : « retombées socio-économiques de la production de fromage Asiago et aspects juridiques qui empêchent l'accès au marché américain ». Le Consortium a exprimé le souhait que les américains, en plus de reconnaître le principe des indications géographiques, puissent commencer à créer leurs propres marques, liées aux spécificités de leurs produits. « La reconnaissance des indications géographiques respectives aurait le mérite de stimuler les flux commerciaux » - a affirmé Flavio Innocenzi - « et d'apaiser le débat sur l'utilisation parasitaire des appellations et des produits *Italian sounding* de la part des producteurs américains, en conduisant à une augmentation des flux commerciaux bilatéraux, au profit tant des producteurs que des consommateurs, sur les deux rives de l'Atlantique.

Les représentants des consortiums des fromages Asiago, Gorgonzola et Parmigiano Reggiano ont tous confirmé la position d'AICIG, Origin, Euro Coop, Copa-Cogeca et des nombreuses autres associations interprofessionnelles qui se sont alternées pour réaffirmer la valeur et l'importance du

Consorzio Tutela Formaggio Asiago

sede legale: Piazzale della Stazione 1 - 36012 Asiago (VI)

sede amministrativa: Corso Fogazzaro, 18 - 36100 Vicenza (VI)

Registro Imprese di Vicenza n. 00703580241 - C.F./P.I. 00703580241 - REA 148240

Tel: +39 0444 321758 - Fax: +39 0444 326212

info@formaggioasiago.it - www.formaggioasiago.it - PEC tutelasiago@legalmail.it

système des indications géographiques : « si nos appellations sont devenues génériques aux États-Unis », ont affirmé les Consortiums, « nous ne comprenons pas le besoin de les utiliser aussi souvent associées au drapeau italien ou à des références au *Belpaese* ».

Une position totalement opposée et inconciliable avec la position communautaire est celle du Dairy Export Council, qui s'est déclaré contraire à la « grandfather clause », entendue comme clause de sauvegarde dans laquelle une vieille règle continue à s'appliquer à quelques situations existantes tandis qu'une nouvelle règle s'applique à tous les cas futurs et à n'importe quel type de restriction par rapport à l'utilisation de termes qui, en tant que génériques, représenteraient un patrimoine commun avec une liberté d'utilisation totale.

Contacts pour la presse :

Roberta Zarpellon

TRAGUARDI

Ple Cadorna 40

36061 Bassano del Grappa VI

0424523073 3394187543

zarpellon@traguardiweb.it

Consorzio Tutela Formaggio Asiago

sede legale: Piazzale della Stazione 1 - 36012 Asiago (VI)

sede amministrativa: Corso Fogazzaro, 18 - 36100 Vicenza (VI)

Registro Imprese di Vicenza n. 00703580241 - C.F./P.I. 00703580241 - REA 148240

Tel: +39 0444 321758 - Fax: +39 0444 326212

info@formaggioasiago.it - www.formaggioasiago.it - PEC tutelasiago@legalmail.it